



## Pour vous simplifier la vie, la CAPEB propose des solutions pratiques

- logiciel Calculab pour connaître ses coûts et calculer ses prix
- documents « prêts à l'emploi » : devis types, constats de réception de chantier, modèles de bulletins de paie...
- édition de guides (guide de l'artisan du bâtiment employeur ; de l'artisan travaillant seul ; Eco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt et Ecosubvention - mode d'emploi ; guide de la protection sociale...)
- abonnement au Bâtiment Artisanal, son journal, premier tirage de la presse professionnelle
- une bibliothèque technique, avec plus de 2 000 ouvrages accessibles
- des tarifs préférentiels sur les ouvrages du CSTB

## Pour l'obtention des signes de reconnaissance, la CAPEB vous assiste

- obtention du CIP (Certificat d'Identité Professionnelle),
- de la marque AB5,
- des appellations professionnelles : PG, PMG, Quali'Eau, Qualisol, Qualibois, QualiPV, Qualifioul
- Obtention de la marque Eco Artisan

Vous souhaitez rejoindre une organisation qui défend l'artisanat, fait la promotion de ses valeurs et vous représente auprès des pouvoirs publics ?

Vous souhaitez être épaulé par une structure qui vous soutient pour vos démarches administratives et juridiques ?

## Rejoignez la CAPEB !

La CAPEB c'est un réseau :

- 1 CAPEB Nationale
- 103 CAPEB départementales
- 21 CAPEB Régionales
- 4 000 artisans élus
- 1 500 collaborateurs
- 356 000 entreprises représentées
- des missions : promouvoir, défendre et représenter l'artisanat du bâtiment

Plus forts. Ensemble.



Mail : [capeb@capeb.fr](mailto:capeb@capeb.fr)  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr) / [www.artisans-du-batiment.com](http://www.artisans-du-batiment.com)

Artisans du bâtiment  
Plus forts.  
Ensemble.



La CAPEB,  
une organisation  
à vos côtés



**Vous**  
ne voulez pas rester  
**isolé ?**

**Rejoignez la CAPEB,**  
l'organisation représentant  
les **356 000 entreprises**  
artisanales du bâtiment

Dans chaque département,  
une CAPEB à vos côtés, une équipe  
professionnelle à votre service !

**La CAPEB**  
de votre département  
vous écoute  
et vous conseille



## Pour votre métier, la CAPEB délivre un conseil technique

- une assistance technique pour la réalisation de vos chantiers (réponses aux questions concernant la mise en œuvre, les nouveaux produits ; informations sur les DTU et les avis techniques...)
- des réunions techniques d'information
- la possibilité d'être accompagné lors d'expertises
- avec la « section professionnelle » de votre métier, retrouvez des collègues et profitez de leur expérience...

## Pour votre entreprise, la CAPEB assure une assistance juridique concernant

- la rédaction juridique de vos devis et factures aux clients,
- les meilleures démarches pour recouvrer les impayés
- le déroulement des reprises et transmissions...
- l'étude personnalisée de vos droits sociaux (bilan retraite, cumul emploi-retraite, paiement des cotisations...)
- le statut le mieux adapté pour votre entreprise,
- le choix du statut de votre conjoint...



## Pour la gestion de vos relations employeurs/salariés, la CAPEB vous accompagne

- pour embaucher des salariés (choix des contrats appropriés...)
- pour le suivi des contrats de travail (évolutions de poste, de rémunération, sanctions disciplinaires...)
- dans le cadre de procédures de licenciement
- pour l'évaluation des risques professionnels

## Pour vous faciliter l'accès aux marchés, la CAPEB vous conseille

- pour l'accès aux marchés publics : information sur les procédures à suivre, aide à la constitution de dossiers, formulaires types...
- au sujet des règles d'urbanisme et des permis de construire
- sur tous les éléments vous permettant de mieux répondre aux attentes de vos clients (aides au logement, crédits d'impôt, subventions, champ d'application de la TVA à 5,5 %...)

